POUR ASSURER LE SUCCÈS DE LA LOTERIE DES REGIONS LIBEREES

Le Comité d'action économique et sociale a tenu hier deux réunions

LE COMITÉ D'ACTION ÉCONOMIQUE A TOURCOING
Au premier rang, de gauche à droite: MM. VANDENDRIESSCHE, SCULFORT, MASUREL, BROEDEN, GOMBERT. (Ph. du J. de R.)

L'UNE A ROUBAIX...

Le Comité local d'action économique et sociale s'est réuni hier à 10 h., à la mairie de Roubaix, pour procéder à l'élection de son bureau et pour entendre MM. Sculfort, président du Comité général du Nord et de l'Est et Broders, délégué général à la propagande.

Etaient présents :

MM. Michaux, négociant, président des « Amis de Roubaix » ; Sory, adjoint au maire de Roubaix ; Ricart, directeur de la Société Roubaisienne d'Eclairage; Lebrun, directeur des travaux municipaux de Roubaix; Edouard Edifrenne, Albert Bienvenu, Alphonse Carette, Emile Demarcq, Adrien Spriet, Vanmaniart, Parrys, Grumiaux.

Après avoir exposé le but que poursuit le Comité tant sur les moyens de propagande à employer pour assurer un plein succès à la Loterie des Régions Libérées que pour permettre de mettre en œuvre tous les moyens pour lutter utilement contre le chômage, un échange de vues a eu lieu sur les différentes questions posées à la suite duquel les membres présents ont procédé à l'élection du bureau du Comité local qui sera ainsi constitué :

Présidents d'honneur : MM. Lebas, député-maire de la ville de Roubaix; Carlasimo, président de la Chambre de commerce de Roubaix.

Président : M. Michaux.

Vice-présidents : MM. Sory et Ricart.

Secrétaire : M. Lebrun.

Trésorier : M. Edouard Edifrenne.

Le Comité se décide de se fa[illegible] senter aux diverses réunions [illegible] avoir lieu à Lille, le 17 janvi[illegible] tant au siège du Comité qu'[illegible] ture en vue de l'élaborati[illegible] me de l'Exposition de [illegible]

...L'AUTRE A [illegible]

Poursuivant sa [illegible] propagande a te[illegible] autre réunion à [illegible] coing, sous l[illegible] Masurel, président du sous-comité local d'action économique. Parmi les personnalités présentes nous avons noté : MM. Sculfort, vice-président de la Chambre de commerce d'Avesnes, rapporteur général du Comité ; Broders, délégué ; Marcecaux, vice-président de la Chambre de commerce, et Vandendriessche, secrétaire du sous-comité ; Gombert, secrétaire général de la mairie ; Guéranger, Nys, Odoux, Castelain, Malfait, Tiberghien, membres du sous-comité, etc.

On sait que la Loterie des Régions Libérées lancée par le Comité d'action économique et sociale, a été organisée par suite d'un décret-loi autorisant l'émission d'une première tranche de 100 millions de francs.

Un projet de loi prévoit une série de tranches successives en contre partie de l'annulation de la dette de l'Etat envers le fonds commun des Régions libérées. C'est ainsi l'assurance d'un produit net de 600 millions de francs qui sera mis, au cours des années à venir, à la disposition de nos régions, pour faire face à des travaux d'intérêt général.

Un Comité central a été formé qui comprend cinq maires et cinq industriels choisis dan[illegible] semble des quatorze départemen[illegible] le rayon d'action du Comité [illegible] ation, la présence au sein d[illegible] Alphonse Motte, ind[illegible] le Scrive-Thi[illegible] est déjà une [illegible] bénéfices. Sur les [illegible] ents, 28 étudient [illegible] une propa[illegible] s prochaines [illegible] a lieu succes[illegible] Strasbourg, puis à [illegible] andes villes du Nord [illegible] le produit des loteries, [illegible] re prélevés pour l'orga[illegible] fêtes dans chaque départe[illegible] réunions ultérieures des sous-[illegible] établiront le programme de ces [illegible] désigneront les villes où elles [illegible] t être organisées, ainsi que le mode [illegible] répartition des bénéfices.

Carnet [illegible]

[illegible]ssance

— M. et Madame Constant VERDONCKHUB sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils, Jean-Pierre.

Roubaix, le 30 décembre 1935.
62, rue des Arts. 14447d

Mariage

— En raison de deuils récents, le mariage de Mlle Marguerite DUPIRE, petite-fille de Monsieur Louis Destombes, entrepreneur, et fille de Mme veuve Auguste Dupire-Destombes, avec Monsieur Jean DELERUE, petit-fils de Mme Charles Griffart et fils de M. Jean Delerue-Griffart, fabricant d'étoffes pour ameublement, et de Madame, a été célébré le 6 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, de Roubaix, dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire part.
822272d

EN TOUTES SAISONS
NICE
- Les charmes d'une villégiature -
Les avantages d'une grande ville dans le plus beau pays du monde
Renseign. au Syndicat d'Initiative Nice et Agences de Voyages

LILLE

LES FUNÉRAILLES DE M. GEORGES GUILBAUT conseiller général

C'est au milieu d'une affluence considérable qu'ont été célébrées hier jeudi, à 10 h., en l'église Notre-Dame de Consolation (Vauban), les funérailles de M. Georges Guilbaut, conseiller général, ancien vice-président de la Chambre de Commerce de Lille, président du Comice agricole, président de l'Association des anciens otages de représailles.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire, rue Solférino, par M. l'abbé Feuillière, curé de la paroisse.

En tête du cortège, on remarquait les drapeaux des différentes sections de l'Entente républicaine et des groupements dont M. Guilbaut faisait partie. Venaient ensuite des délégations diverses.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Armand Guillon, préfet du Nord ; Alfred Descamps, ancien président de la Chambre de Commerce de Lille ; Alexandre Crespel, vice-président du Comice agricole ; L. Delepoulle, président des « Amis de Lille », et Emile Ferré, directeur de l'« Echo du Nord », anciens otages de représailles ; Monnier, directeur de la Banque de France.

Le deuil était conduit par M. Georges Ciot-Casier, neveu du défunt, accompagné de MM. les chanoine Leleu, vicaire général du diocèse d'Amiens, et Dehocq, comme deuillants.

MM. Le Glay et le docteur Bourdon, vice-présidents : Demolon, président de la Commission départementale ; Catoire, Lebacqs, Deltour, Périer, Masson, Bailly, représentaient le Conseil général, et la plupart des membres de la Chambre de Commerce de Lille entouraient MM. Pierre Thiriez, président ; Goudaert, secrétaire général ; Delattre, secrétaire administratif.

Dans la nombreuse assistance, on notait la présence de :

MM. Boussel, des Notours, Demesmay, sénateurs ; Delsart, Thellier, Faure, Nicolle, Coutel, députés ; Chatelet, recteur de l'Académie ; Boudry, président du tribunal civil ; Robin, procureur de la République ; Bataille, Thellier de Poncheville, Brunet, conseillers d'arrondissement ; l'in[illegible]endant général Thery ; Venot, vice-consul d'Espagne ; Régnier, vice-président du Conseil de Préfecture ; Gemet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Verin, directeur des Services agricoles ; Riez, directeur des Services vétérinaires ; Vanderwynck, ingénieur en chef du Génie rural ; Desrousseaux, chef de division honoraire, secrétaire du Conseil général ; le docteur Vielledent, inspecteur de l'Hygiène départemental ; Dussausoy, chef de division de l'Assistance ; d'Hespel, président de la Chambre d'agriculture du Nord ; Emmanuel Lanthiez, président de la Société des agriculteurs du Nord ; Crépy-Saint-Léger, président de la Société d'horticulture ; Robert Thiriez, président de la Fédération des jardins ouvriers.

MM. Henri Langlais, directeur de la « Dépêche » ; Eugène Duthoit, doyen de la Faculté libre de droit ; Pollet-Ternyck, président de la Société hippique française ; Henri Jooris, président de la Ligue du Nord de football ; Pasquesoone, président de l'Association du Mérite agricole ; le chanoine Leleu, supérieur des Missions françaises en Terre Sainte, etc...

La cérémonie religieuse fut présidée par S. E. le cardinal Liénart, entouré de Mgr Jansoone, évêque auxiliaire ; Descamps, vicaire général ; Mgr Lesne, recteur des Facultés libres ; les chanoines Détrez, Leman, etc...

Après la messe, dite par M. l'abbé Surmont, vicaire, l'absoute fut donnée par le cardinal.

Sous le porche de l'église, plusieurs discours furent prononcés.

M. Catoire, au nom du président du Conseil général, adressa un salut ému à son collègue qui comptait trente-cinq années de vie publique.

Au nom du Comice agricole, que M. Guilbaut présidait depuis quarante ans, M. Alexandre Crespel, dit la profonde reconnaissance que tous les membres gardaient du dévouement de leur regretté président.

Après que M. Dorchies eut apporté le salut de la Fédération des syndicats horticoles, M. Louis Delepoulle, au nom des otages de représailles, adressa un émouvant adieu à son compagnon de captivité, dont l'admirable courage soutint le moral de tous les otages.

M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce, rappela ensuite les éminents services rendus par M. Georges Guilbaut à cette Compagnie.

Enfin, M. Guillon, en termes élevés et délicats, traça du disparu un portrait fidèle et rendit hommage à ses qualités de cœur qui ne le cédaient en rien à son intelligence. Il termina en exprimant sa haute et profonde estime pour celui dont la conscience fut une règle de vie et d'action.

Le corps fut ensuite conduit au cimetière de l'Est où eut lieu l'inhumation.

La séance solennelle de la Société industrielle du Nord de la France aura lieu le 19 janvier

La Société Industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle le dimanche 19 janvier, à 15 h., 115, rue de l'Hôpital-Militaire.

Au cours de cette séance seront remis les grands prix, ainsi que les médailles et récompenses décernés par la Société Industrielle, aux directeurs, ingénieurs, employés et ouvriers des sociétaires, ainsi qu'aux élèves des grandes écoles.

Une conférence sur « Normandie » sera faite ensuite par M. Lévy, administrateur-directeur général des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire Penhoët, avec présentation d'un film documentaire.

La musique du 43me régiment d'infanterie prêtera son concours à cette cérémonie.

Nous publions ci-dessous les grands prix de la Société Industrielle du Nord de la France qui seront décernés au cours de cette séance :

Grande médaille d'or de la Fondation Kuhlmann : Chantier et ateliers de Saint-Nazaire : M. Penhoët, constructeur de « Normandie ».

Grand prix Edmond Faucheur : M. Alfred Maire, directeur technique des Etablissements Kuhlmann.

Grand prix Léonard Danel : M. Charles Fertey, ingénieur en chef des travaux du fond à la Compagnie des Mines d'Aniche.

Grand prix Bigo-Danel : M. Léon Descamps, directeur de l'Institut catholique des Arts et Métiers.

Grand prix Descamps-Crespel : M. Hyacinthe Servennet, ingénieur en chef adjoint honoraire des ateliers de machines du Chemin de fer du Nord.

Grand prix Louis Nicolle : M. Frédéric Sarrat, directeur général honoraire de la Société Electricité et Gaz du Nord.

Prix du Cinquantenaire : M. Paul Devos, directeur des Etablissements Paul Le Blan et fils.

Prix des Comités : MM. Joseph Nappée, ingénieur civil ; René Chappuis, directeur aux Etablissements Neu ; Jean Dyot, ingénieur en chef des services techniques des usines du Nord de la Compagnie de Fives-Lille.

UNE CONFÉRENCE DE M. GEORGES GOYAU DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE A L'ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Mercredi à 17 h. 30, devant un important auditoire réuni à l'Ecole des sciences sociales et politiques, à Lille, M. Georges Goyau, de l'Académie française, a fait une conférence sur : « L'apostolat missionnaire du XIIIe siècle à nos jours ».

Le conférencier exposa d'abord les motifs qui portèrent les Croisés à la délivrance de la chrétienté en Islam ; puis il dit l'espoir de l'Eglise de convertir les conquérants asiatiques de l'Islam. Les Franciscains et les Dominicains pénétrèrent jusqu'au centre de l'Asie, mais la chute de la dynastie mongole chassa bientôt ces religieux.

L'expansion de l'Islam ferma ensuite, durant deux siècles, toutes les routes à l'apostolat de l'Eglise. Au XVme siècle, de hardis navigateurs portugais, encouragé par la papauté, ouvrirent d'autres routes en contournant le continent africain. En passant, les côtes de Guinée et du Congo furent occupées par les missionnaires, qui débarquèrent ensuite aux Indes. Et, en 1491, les Espagnols firent en Amérique du Sud ce que les Portugais avaient fait en Asie. En 1534, Jacques Cartier débarqua au Canada où l'apostolat missionnaire se révéla fort difficile. Puis les Jésuites vouèrent, à leur tour, conquérir l'Orient et le Proche-Orient. Ils furent appelés ensuite en Abyssinie et réussirent à s'établir enfin sur tout le pourtour de l'Afrique.

La prochaine conférence de M. Georges Goyau aura lieu mercredi prochain.

LE MARÉCHAL FRANCHET D'ESPEREY PRÉSIDERA LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Au cours d'une séance solennelle, aura lieu le dimanche 26 janvier, à 15 h., salle des fêtes de la Société industrielle, la distribution des récompenses aux lauréats de la Société de Géographie.

Cette cérémonie sera présidée par le maréchal Franchet d'Esperey, qui fera une causerie sur : « Les impressions d'un voyageur sur l'Abyssinie ».

A LA TRIBUNE LILLOISE

Ce soir vendredi 10, à 21 h., salle Richelieu, rue du Bleu-Mouton, la Tribune lilloise mettra en accusation le livre « Invasion 14 », qui a obtenu 4 voix sur 5 au Prix Goncourt. Accusé: Maxence Vander Meersch, l'auteur de « la Maison dans la Dune », « Quand les sirènes se taisent », etc. Ont été invités à participer au débat: MM. Pierre Bosc, l'auteur de « Les Allemands à Lille » ; Martin-Mamy, l'auteur de « Quatre ans avec les barbares » ; le chanoine Leleu, Louis Delepoulle et les anciens otages: Thellier de Poncheville, ancien prisonnier politique, etc. M. Jean-Michel Foucart assurera la défense.

L'auto d'un Roubaisien et celle d'un Béthunois entrent en collision

L'auto de M. Jean Dupont, domicilié, 245, rue de Lille, à Roubaix, a été violemment tamponnée, à l'intersection des rues Jean-Sans-Peur et Alexandre-Leleux, par une voiture que conduisait M. Henri Roussel, 52, rue de Lille, à Béthune.

M. Georges Valembois, entrepreneur à Cuinchy, qui accompagnait M. Roussel a eu la clavicule gauche brisée.

Un legs de Mme Charles Debierre à la Faculté de médecine

Aux termes d'un testament en date du 26 septembre 1934, déposé en l'étude de Me Fontaine, notaire à Lille, Mme Charles Debierre, veuve de l'ancien sénateur du Nord, décédée à Roubaix, le 29 mars 1935, a légué à la Faculté de médecine de Lille, une somme de 20.000 fr. pour augmenter la fondation de son mari, destinée à un prix qui sera décerné tous les deux ans au meilleur travail d'anatomie ou d'embryologie et portera le nom de « Prix Charles Debierre ».

Chez les anciens cuirassiers du Nord

A l'occasion du 34e anniversaire de sa fondation, la Société amicale des Anciens cuirassiers du Nord fera célébrer, le dimanche 19 janvier, à 12 h., en l'église Saint-Etienne, à Lille, une messe en musique à la mémoire des cuirassiers morts pour la patrie en 1870 et au cours de la grande guerre 1914-1918.

Après la messe, une gerbe sera déposée, au nom de la société, au monument aux morts; les vins d'honneur seront donnés, à l'issue de la cérémonie religieuse, au « Café du Pélican », 11, Grand'Place.

En vue de resserrer plus étroitement les liens de camaraderie qui unissent les Anciens cuirassiers, un banquet amical sera servi à l'hôtel Maréchal, 302, rue Solférino.

Les adhésions au banquet (25 fr.) sont reçues, dès à présent, chez MM. Paul Leroy, trésorier, 43, rue de Condé, et M. Brabant, secrétaire, rue Jacquemars-Giélée.

En vue de prendre les dernières dispositions pour l'organisation de cette fête, la prochaine assemblée générale aura lieu au siège, « Café du Pélican », le dimanche 11 janvier, à 17 h.

Chez les Enfants du Massif Central

La fête enfantine annuelle de ce groupement aura lieu le dimanche 12 janvier, à 15 h., salle Richelieu, rue du Court-Debeut (ancienne salle Maury). Au programme : film documentaire sur le Massif Central ; partie de concert par les enfants des adhérents; dîner amical ; bal. Pour tous renseignements s'adresser au président de la Commission des fêtes, M. Etlicher, 2, rue du Lombard, à Lille.

NORD

L'ENTRÉE EN FONCTIONNEMENT DES BOURSES PUBLIQUES D'AFFRETEMENT

Une délégation de la batellerie a été reçue par M. le Préfet

Hier jeudi, devaient entrer en fonctionnement les bourses d'affrètement dont quatre sont prévues pour le Nord: Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

Ces organismes, institués en vertu d'un décret-loi d'août dernier, sont chargés de réglementer le marché du fret, de centraliser les offres et les demandes d'une façon officielle, alors qu'actuellement ce marché a lieu en vertu d'usages qui sont respectés dans le monde de la batellerie. Un de ces usages, auxquels tiennent particulièrement les bateliers, est le tableau de tour, en application duquel les contrats de fret ont lieu, tout en respectant l'ordre d'inscription établi sur une liste où figurent toutes les demandes de fret.

Une délégation du Syndicat de la batellerie, conduite par M. Forreye, secrétaire, a été reçue par M. Guillon, préfet, auquel, une nouvelle fois, elle a exposé ses desiderata au point de vue du maintien du tableau de tour. Celui-ci ne doit pas être supprimé par l'entrée en fonctionnement des bourses d'affrètement, nouvellement constituées, ainsi que les délégués en ont exprimé le désir. Les délégués ont réclamé la stricte application du décret-loi visé.

APRES LE CRIME D'HOUPLINES

Il a été procédé mercredi à la levée des scellés de la maison, où Baurain tua sa femme. Le meurtrier prétend que, au cours d'une violente dispute, il aurait fait tomber sa femme qui le frappait avec un tisonnier. Dans sa chute celle-ci aurait cogné une de ses tempes sur une plinthe en ciment; de là, la blessure qu'elle portait à la tête.

On remarque, en effet, des giclures de sang sur le soubassement de la cuisine et sur une wassingue, ayant servi à éponger le sang.

A PROPOS DE SYMPATHICOTHÉRAPIE

Quand on étudie l'anatomie du corps humain, on reste confondu devant un tel chef-d'œuvre d'organisation.

Possesseur d'une œuvre aussi merveilleuse, où rien n'a été oublié, où tout a été prévu, on devrait y prendre un soin extrême et y veiller sans cesse. En effet, s'il existe des pièces de rechange dans une machine quelconque, la perte d'un organe dans le corps humain est irréparable et son altération est presque toujours définitive.

Une très longue vie — une vie de plusieurs siècles — serait subordonnée à une condition essentielle : la perfection continuelle de notre organisme. Or, l'altération de cette perfection commence dès la naissance. Et, cela parce que nous ne savons pas prendre soin de l'inestimable valeur que nous possédons : erreur d'hygiène, erreur d'alimentation sont les deux principales causes universellement reconnues de l'altération de notre santé.

Une troisième vient de nous être récemment révélée. La médecine — allant en cela au devant du désir du malade — s'applique d'abord à supprimer la souffrance ou du moins à l'atténuer.

Elle soigne ainsi l'effet mais non point la cause. Soigner l'effet c'est soulager le malade. Mais, pour le guérir, il faut remonter à la cause.

Mais où est la cause ?

De récentes recherches, de nombreuses constatations nous permettent d'affirmer, aujourd'hui, qu'elle réside dans notre équilibre nerveux et que le Grand Sympathique joue dans notre organisme un rôle de premier plan. C'est lui qui commande à tous nos organes. Il en est, à la fois, l'Animateur, le Régulateur et le Défenseur.

Que, pour une cause quelconque, il se trouve en état de déficience, nous constatons aussitôt que tout va mal dans l'organisme : spasmes, douleurs, troubles nerveux, troubles digestifs, crises d'asthme, paralysies, etc..., sont les manifestations les plus courantes et les plus douloureuses.

Or, si l'on admet — et la force de l'évidence nous oblige à l'admettre définitivement — qu'il existe un déséquilibre nerveux à l'origine de la plupart des maladies, il paraît tout naturel de chercher le seul remède efficace : celui qui, agissant directement sur les centres nerveux, rétablira un équilibre rompu et remettra de l'ordre dans notre organisme.

Il s'agit donc, avant tout, de ranimer le Grand Sympathique. Et, dût-il en coûter à notre orgueil et à notre présomption, nous sommes obligés, ici, de rendre hommage à une science médicale vieille de plus de trois mille ans : l'Acupuncture.

En effet : que nous interrogions Broussais avec ses « propriétés vitales », Berthez avec son « principe vitale », Luys avec son « influx nerveux », Van Helmont avec son « archée », le vieux père de la médecine, Hippocrate, avec sa « nature vitale », il y a toujours eu dans la médecine comme une sorte de prescience divinatrice qu'il existait une force dominatrice inconnue chargée de présider à notre vie.

« L'Acupuncture » avait pour but d'apaiser ou d'exciter cette force. Elle se pratiquait à l'aide d'aiguilles d'or que les Chinois enfonçaient dans la peau à des points précis du corps correspondant à des ramifications ganglionnaires du grand sympathique.

Il s'agissait là d'une technique compliquée et douloureuse, procédant, avant tout, de la chirurgie.

L'anatomie nous a depuis révélé les ramifications précises du Grand Sympathique. Nous savons aujourd'hui que si la plus petite parcelle de notre corps en est richement alimentée, c'est au niveau des fosses nasales que s'épanouit le bouquet le plus sensible et le plus accessible.

Et c'est le traitement du grand sympathique, entrepris au niveau des fosses nasales, qui, sous les noms de reflexothérapie et de sympathicothérapie, a pris la place de l'Acupuncture.

Nous n'avons pas, ici, à éprouver les querelles nées au sein de cette nouvelle thérapeutique et à prétendre que telle méthode vaux mieux que telle autre.

Elles procèdent toutes du même principe. Elles varient, peut-être, dans les résultats obtenus. Mais ceci n'est le fait que d'une expérience acquise plus ou moins vite ou d'une technique plus ou moins précise.

Cependant, les résultats sont là, tangibles, concluants, incontestables.

Il m'a été permis de mener une enquête très précise auprès du plus grand spécialiste de la sympathicothérapie dont le traitement est actuellement appliqué tant en France qu'à l'étranger par vingt-cinq instituts médicaux : j'ai vu des malades, je les ai questionnés ; j'ai lu des lettres d'attestations ; j'ai pris connaissance d'une volumineuse correspondance émanant du corps médical.

Il faut en convenir : une nouvelle science médicale est née et la sympathicothérapie, sans être considérée comme une panacée universelle, doit être mise à la portée de tous ceux qui souffrent et de tous ceux qui désespèrent.

R. de Nangis.

PAS-DE-CALAIS

L'AFFAIRE DE FRAUDE SUR LES BLÉS D'AIRE-SUR-LA-LYS, EST ÉVOQUÉE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-OMER

Une intervention de Me Thellier au nom des cultivateurs du Pas-de-Calais

On se souvient que les deux gérants de la Société des grands moulins d'Aire-sur-la-Lys, MM. Paul Martin, 44 ans, et Paul Guesnon, 35 ans, avaient à répondre à sept chefs de prévention, la double contravention d'abord de non-présentation de leur comptabilité au contrôleur de la régie, puis les délits d'insuffisance de blé de stockage et de blé de report, ceux de transports de farine panifiable avec les acquits ou congés irréguliers afin d'échapper au paiement de la taxe à la mouture et de la taxe à la production.

Les deux prévenus comparaissaient devant le Tribunal correctionnel de Saint-Omer, avec deux autres inculpés dans cette affaire: M. Février, garde champêtre et M. Drode, cultivateur à Buissy-Baroile.

Au cours de l'audience, Me Thellier, député du Pas-de-Calais, avocat au barreau de Lille, s'est constitué partie civile au nom de la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais et de la Fédération agricole du département. Pour chacun de ces organismes, il déposa des conclusions identiques et demanda dommages-intérêts.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu le 16 février.

Après la mort mystérieuse, à Boulogne du fermier de Longueness

L'autopsie du corps de M. Edouard Pardel, fermier et fromager à Longueness, près de Saint-Omer, décédé à Boulogne après avoir absorbé un narcotique violent, a eu lieu à la morgue du cimetière Saint-Pierre, à Boulogne.

On sait que M. Pardel devait entrer à la prison de Boulogne, pour y purger une peine d'un mois de prison, qui lui avait été infligée par le Tribunal correctionnel pour détournement d'une somme de trois mille francs au préjudice d'une maison de Boulogne.

Le rapport du médecin légiste a été transmis au Parquet de Boulogne.

Rumilly n'a pas de maire

Comme suite à la démission de M. Robert Delabre, maire de Rumilly, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni pour l'élection du maire. M. Delabre, élu, refusa; M. Denoyelle, deuxième adjoint, élu ensuite, refusa lui aussi. M. Henri Sarotin, troisième élu, refusa encore et tous les conseillers déclarèrent n'être pas candidats. Dans ces conditions, Rumilly est sans maire.

Pour permettre à vos pieds de respirer, ne portez que des chaussures à semelles de cuir.

SOMME

La sauvage agression de Senarpon a eu son épilogue devant le Tribunal correctionnel d'Amiens

Dans la nuit du 24 novembre dernier, un jeune homme, Maurice Neel, reconduisait à Senarpont, une jeune fille avec laquelle il avait dansé au bal de Nesle-l'Hôpital. Soudain trois jeunes gens les rejoignirent et les bousculèrent.

Un peu plus loin, Maurice Neel était attaqué à l'improviste et assommé à coups de bouteille. Le malheureux, très grièvement blessé, fut transporté à l'hôpital de Rouen, où il resta plus d'un mois en traitement pour une fracture du crâne.

L'auteur du coup était un jeune homme de 17 ans, Marceau Delcourt, qui avait agi à l'instigation des frères Victor et Victorice Lelong, plus âgés que lui et qui étaient poussés par la jalousie. Les deux frères firent boire Delcourt plus que de raison, pour l'amener à commettre son acte.

L'affaire était jugée aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel d'Amiens.

Les frères Lelong ont été condamnés à huit mois de prison chacun. Delcourt est condamné à un an de prison avec sursis.

Concerts et Spectacles

Le « Journal de Roubaix » ne garantit pas la moralité des spectacles qui sont annoncés dans ses colonnes à titre d'information.

ROUBAIX

Hippodrome-Théâtre

— Carmen, dimanche à 14 h. 30, par la Troupe de Gand avec le concours de Mme Lucy Perelli et de M. Louis Izar, tous deux de l'Opéra-Comique. Grands ballets.

Location chez Jubé, 16, rue de la Gare.

LILLE

Grand Théâtre

Ce vendredi 10 janvier, relâche.

Demain samedi 11 janvier, à 20 h. 15 : « Werther », avec le ténor Alcaide, de la Scala de Milan, et Germaine Pape.

Dimanche 12 janvier, à 14 h. 30 : « Faust », et à 20 h. 15 : « La Vie de Bohême ».

Mardi 14 janvier, à 20 h. 45, gala de comédie : « Les temps difficiles ».

Théâtre Sébastopol

Ce vendredi 10 janvier, relâche.

LE REXY. — Permanent à 14 h. - Cette semaine : « Bozambo ». 45564

CASINO ROUBAIX
Soirée 8 heures 30 Tél. 357.33
La Rosière des Halles
Film gai avec Larquey, Mad. Guitty
MATHURIN BUCHERON (dessin)
LES CLEFS DU PARADIS
Comédie musicale avec Willy Forst
Tous les Samedis Matinée 3 h.
VENDREDI : LA BANDERA

COLISÉE
CE SOIR à 8 heures 30
Paulette Dubost, Alice Field, Larquey, Raymond Cordy
Madeleine Guitty dans
La Rosière des Halles
1 heure 1/2 d'éclats de rire
LES CLEFS DU PARADIS
Comédie sentimentale et gaie
— DESSINS ANIMÉS —
Vendredi prochain : LA BANDERA
COLISÉE - DANCING
Dimanche, présentation officielle de Mlle PARIS 1936

Salle Sainte-Cécile Tél. 344.00 Soirée à 8 h. 15
Aquistapace, Arletty, Carette
dans : JE TE CONFIE MA FEMME
LA CHASSE DU COMTE ZAROFF. 45600

AU REXY 40, rue de Béthune LILLE Tél. 40.32
UN FILM DE GRANDE CLASSE
BOZAMBO
d'après le célèbre roman
d'EDGAR WALLACE
Ce film n'est pas un documentaire mais une splendide épopée dans la brousse Africaine, mêlée à une délicieuse histoire d'amour
avec le célèbre chanteur de couleur
Paul ROBESON

ACTUALITES
A la gloire des opérateurs
LES TROIS PETITS COCHONS
Dernières nouvelles
La Pacification DU MAROC
L'œuvre du maréchal Lyautey

BELGIQUE

(Zone frontalière belge : 35 centimes le numéro)
MOUSCRON, 105, rue de la Station. (Téléphone 5.44).

La démission de M. Segers président de la Fédération des Cercles et Associations catholiques de Belgique

Les incidents Degrelle-Segers rebondissent

Nous avons dit hier dans quelles circonstances M. Segers avait annoncé sa démission de président de la Fédération des Cercles et Associations catholiques de Belgique, et avait demandé la constitution d'un jury d'honneur pour examiner les attaques du mouvement « Rex ».

M. Degrelle a lancé jeudi une brochure dans laquelle il répond au discours prononcé contre lui à la réunion de la Fédération des cercles et associations catholiques. Il renouvelle ses accusations contre M. Segers, qu'il représente comme ayant accepté de nombreux mandats financiers dans des sociétés qui ont fait faillite, au lieu de se consacrer au parti catholique dont il avait accepté de diriger les différents groupements, et comme ayant favorisé les membres de sa famille dans les affaires financières dont il s'occupait.

En réponse à cette brochure, qu'il juge calomnieuse, M. Segers a annoncé qu'il assignait M. Degrelle en justice et lui réclamait 300.000 francs de dommages et intérêts.

LA TRAGÉDIE DE HAL

François Vandenborre qui tua sa femme au cours d'une crise de folie n'a pas encore pu être interrogé

Nous avons relaté hier le drame qui a bouleversé la ville de Hal, près de Bruxelles, et toute la région : au cours d'une crise de folie, un habitant de cette localité, François Vandenborre, âgé de 41 ans, avait tué sa femme, Marguerite Stringel, 37 ans, à coups de marteau ; il avait ensuite enfermé ses quatre fillettes dans une chambre et, au moment où on allait l'arrêter, s'était réfugié sur un toit. Il n'en était descendu que deux heures et demie plus tard, après que les policiers eurent fait usage de gaz lacrimogènes.

L'autopsie du corps de Mme Vandenborre a été pratiquée jeudi. Il résulte de cette opération que la malheureuse a eu le crâne défoncé à coups de marteau et qu'elle fut surprise pendant son sommeil, sans qu'elle ait pu esquisser un geste de défense.

François Vandenborre se trouve toujours à l'hôpital. Il est dans un état d'épuisement complet, à la suite de la blessure qu'il s'est faite au cou. Des complications pulmonaires sont à craindre.

Le meurtrier n'a pu encore être interrogé. Il semble qu'il se rende compte parfois, de son forfait, car il a des moments d'épouvante pendant lesquels il gémit et se lamente.

On confirme partout que le ménage Vandenborre-Stringel était très uni et que Vandenborre et sa femme aimaient beaucoup leurs quatre fillettes.

LES RELATIONS FRANCO-BELGES

Le comte de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Paris, a déclaré à un collaborateur du « Bien Public » :

« Les questions actuellement en suspens entre la France et la Belgique, ont reçu une solution telle la question des frontaliers, ou sont à l'étude, telle la question de l'Espierres.

« Je vous dirai encore que j'ai reçu de la part des autorités françaises le meilleur accueil et que les rapports entre les deux pays sont excellents. »

UNE CONFÉRENCE DU COLONEL DE LA ROCQUE EST INTERDITE A BRUXELLES

Le colonel de la Rocque devait donner à Bruxelles, le 20 janvier, une conférence. Celle-ci a été interdite par le Gouvernement belge en raison de son caractère politique. Le Gouvernement a précédemment interdit plusieurs réunions de conférenciers étrangers pour la même raison.

LA FIN DE L'EXPOSITION

C'est le 15 janvier à minuit, que sera levé le service de garde des terrains de l'Exposition. A partir de cette date, la voirie de l'Exposition deviendra accessible au public.

Les emplacements qui ont été mis à la disposition des exposants devront, à cette date, être remis en état et débarrassés de tous matériaux. De fortes pénalités sont prévues par jour de retard.

SYMPTOMES DE REPRISE

Pour la semaine qui va du 30 décembre 1935 au 4 janvier 1936, on a enregistré 5.699 wagons chargés de charbon, soit une augmentation de 45.6 p. c. sur la période correspondante de 1934.

Pour les autres transports, on a atteint 9.857 wagons, soit une augmentation de 17.05 p. c. sur 1934. Cela fait au total 15.396 wagons, soit une augmentation de 26.6 p. c. sur 1934.

Il convient de remarquer que cette augmentation de trafic se produit à la période du ralentissement annuel des transports. De plus, on atteint ainsi le chiffre le plus fort, pour tous les trafics, depuis le 1er avril 1935.

D'autre part, le chiffre des wagons venus de l'étranger a été de 3.375, en augmentation de 12.6 p. c.

Le total général a été, pour la même période, de 18.811 wagons, en augmentation de 23.8 p. c. par rapport à 1934.

BANQUE ET BOURSE : toutes opérations par le CRÉDIT DU NORD BELGE, 3, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles, et à Courtrai, Gand, Tournai, Mouscron, Menin, Péruwelz. 34649

MENIN

UNE DISPARITION INQUIÉTANTE. — Un jeune homme de 23 ans, M. Achille Delaender, ouvrier imprimeur, chez MM. Dervaux et Leclercq, rue de la Lys, à Halluin, est disparu depuis le 2 janvier dernier et cette disparition, on le conçoit, n'est pas sans inspirer des inquiétudes parmi les proches du jeune homme. Voici le signalement de M. Delaender : taille, 1 m. 68 ; figure ronde, complètement rasée ; cheveux blonds, assez corpulent ; il était vêtu d'un pardessus de nuance « bordeaux » à carreaux, pantalon à rayures grises, souliers noirs ; il était coiffé d'une casquette grise.

On serait reconnaissant de recevoir des renseignements au sujet du disparu, chez M. Maurice Callewaert, 156, rue de Lille, à Menin.

TOURNAI

Une grave affaire à charge d'un échevin

La population de Tournai a appris non sans quelque émotion que le Parquet avait ouvert une instruction à charge de M. Jules Haedens, échevin (socialiste) des Travaux publics, et que cette instruction avait amené l'intéressé à donner sa démission d'échevin et de conseiller communal.

M. Haedens avait reçu il y a quelque temps, la visite d'une femme qui lui avait demandé un emploi à l'Administration pour son mari. Si celui-ci pouvait être nommé, elle déclara qu'elle donnait 2.000 francs à M. Haedens. Celui-ci accepta.

Les 2.000 francs lui furent versés à la condition qu'ils soient rendus si, pour le 1er mars, le mari n'était pas nommé. La femme réclama un reçu que M. Haedens lui donna.

M. Pary, conseiller communal, qui eut vent de cette affaire par l'ouvrier en question, voulut obtenir la preuve écrite du fait; mais, quand il réclama le reçu, l'ouvrier mis en cause se récusa et nia ce qu'il avait dit.

M. Pary ne se tint pas pour battu. Le Parquet fut avisé et pour obtenir la preuve de l'infraction, ordonna une perquisition au domicile de l'ouvrier. Cette perquisition permit au juge d'instruction de découvrir le reçu de deux mille francs, signé par M. Haedens.

Ceci se passait à la fin de la semaine dernière. Le Collège échevinal fut mis au courant et tint une séance mercredi au cours de laquelle M. Haedens argua que la somme ainsi reçue devait être versée à des œuvres.

Devant la gravité du fait, le Collège estima que M. Haedens ne pouvait plus siéger et celui-ci donna sa démission d'échevin et de conseiller communal. L'affaire en est là.

L'instruction à laquelle elle donne lieu est ouverte en vertu de l'art. 246 du code pénal au chapitre IV qui traite de la corruption des fonctionnaires publics.

Cet article stipule:

« Tout fonctionnaire ou officier public, toute personne chargée d'un service public qui aura agréé des offres ou promesses, qui aura reçu des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi, même juste, mais non sujet à sala